



# Gestion publique CAP B

## CAP Centrale des Contrôleurs

23 juin 2010

Nos Elus à la CAP

Yannick FISSIER

04 68 62 30 46

Nathalie CHAUBET

04 66 38 47 09

**A**vec l'annonce d'un plan de rigueur de réduction de 10% des crédits de fonctionnement et d'intervention dans la Fonction Publique, le gouvernement se soumet aux diktats des marchés boursiers et des groupes financiers.

*Le plan gouvernemental contre les retraites et les pensions répond aux mêmes exigences : faire payer la crise des privilégiés aux salariés.*

*Dans ce contexte lourd de menaces pour l'avenir se déroule, aujourd'hui, l'examen des tableaux d'avancement aux grades de contrôleur 1ère classe et contrôleur principal, ainsi que l'établissement de la liste d'aptitude à contrôleur 2ème classe.*

*Alors que cette CAP se déroule à une date inhabituelle, pour cause de mise en place du Nouvel Espace Statutaire de la catégorie B au 1er septembre 2010, L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires rappelle qu'elle revendique depuis de longs mois que cette mise en place ait lieu au 1er janvier 2010, comme le permet le décret et qu'elle ne se satisfait pas de cette demi-mesure de mise en place au 1er septembre 2010.*

*Concernant le nouvel espace statutaire des contrôleurs, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires condamne l'allongement de la carrière des contrôleurs de 26 ans à 33 ans. De plus le N.E.S multiplie les barrages au sein de la catégorie. Nous revendiquons une carrière linéaire sans barrage pour les contrôleurs. De plus, la limitation à 3 ans de la récupération d'ancienneté des contrôleurs principaux de 7ème échelon va léser de nombreux collègues qui plafonnent depuis de trop nombreuses années.*

*Sur les tableaux d'avancement à contrôleur 1ère classe et à contrôleur principal l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires revendique l'application des règles statutaires et la suppression du barrage des critères de notation et des contraintes budgétaires qui éliminent plus de la moitié des collègues qui remplissent les conditions : tous les agents réunissant les critères statutaires doivent être promus.*

*Les 1578 contrôleurs de 2ème classe ayant atteint le 7ème échelon depuis 2 ans et justifiant de 5 ans d'ancienneté dans la catégorie doivent être promus (au lieu des 449 retenus soit 28,45%).*

*Les 2837 contrôleurs de 1ère classe ayant atteint le 4ème échelon de leur grade doivent être promus (au lieu des 1323 retenus soit 46,63%).*

*L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires condamne la gestion déconcentrée départementale des tableaux d'avancement : suivant la moyenne d'âge des promouvables dans un département, l'échelon nécessaire sera différent pour être retenu. Nous revendiquons un retour à une gestion nationale.*

*Le fléchage des agents de 58 ans et plus et leur inscription en tête des tableaux d'avancement, dès lors qu'ils remplissent les conditions statutaires et les conditions de notation minimale, de façon à leur permettre de partir en retraite avec une pension plus élevée, tendent à rétablir en partie la prise en compte de l'ancienneté des agents qui nous semble le critère le plus objectif.*

*Mais nous ne sommes pas dupes : cette mesure accompagne dans la politique du gouvernement sa détermination à augmenter le nombre des départs en retraite afin de pouvoir supprimer plus d'emplois en ne remplaçant qu'un départ sur trois. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires rappelle à l'administration sa promesse d'évaluation de ses suppressions sur l'exécution des missions.*

..../... suite en page 4



Juin 2010

L'ordre du jour de la CAP Centrale des Contrôleurs du Trésor Public réunie le 23 juin 2010 était consacré pour l'essentiel à l'élaboration des tableaux d'avancement au grade de contrôleur de 1ère classe et à celui de contrôleur principal et à la liste d'aptitude de B en C. Nous avons néanmoins examiné encore un recours en notation sur l'activité ....2007

Après la lecture des différentes motions liminaires (Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, CGT et FO), le président de la CAP centrale (également chef du bureau RH-2A) William FREVILLE, après avoir dit qu'il n'avait pas de réponses à apporter sur les sujets concernant la politique gouvernementale il nous a communiqué certaines informations :

- les nouveaux statuts unifiés présentés par la DGFIP au CTPM des 17 et 18 mai sont à l'examen du Conseil d'Etat.

- la mise en place du N.E.S B au 1er septembre va concerner plus de 20 000 agents, la mise en œuvre anticipée des tableaux d'avancements et de la liste d'aptitude va nécessiter un travail important de double classement manuel. Le président a souligné que le rapporteur du Conseil d'Etat estimait que ces efforts étaient disproportionnés par rapport à l'impact...

W. FREVILLE a par ailleurs attiré l'attention de la commission sur le fait qu'il y avait plus de 20 % de renoncations au dernier mouvement de mutations, que le mouvement complémentaire était en préparation. Celui-ci a été connu le 30 juin. Pour nous ces refus et leurs motifs démontrent une nouvelle fois que la précision d'une zone de mutation en dessous du département serait mieux adaptée au besoin des agents, revendication que nous portons depuis des années.

## Liste d'aptitude à contrôleur de 2ème classe :

12527 agents avaient vocation.

1 383 agents avaient été classés et proposés lors des CAP locales .

1 187 promotions.

Sur le flou du fléchage des 58 ans et plus pour la liste d'aptitude de C en B, le président de la CAP a déclaré, avec sérieux, ne pas pouvoir être plus précis, sinon les agents de moins de 58 ans pourraient faire des recours devant la HALDE pour critère discriminatoire...

Après l'application en nombre entier des ratios de promus / promouvables attribués à chaque département soit 1 101 promotions, 51 promotions restaient à répartir. Six départements ont fait l'objet d'attributions spéciales :

- La Haute Corse et la Corse du Sud se sont vu attribuer deux promotions supplémentaires au titre des accords de « VENACCO »,
- les Bouches du Rhône ont obtenu une promotion pour un agent P.A.U, (pupitreur assistant utilisateur), « oublié »,
- La Gironde a obtenu une promotion pour un agent « oublié », ainsi que la Saône et Loire,
- la Vienne a obtenu une promotion pour un agent en longue maladie oublié.

Devant l'étonnement pour le moins critique de la parité syndicale face à cette annonce de modification des listes locales des départements et face aux protestations sur la non communication de ces éléments avant la CAPC, le président a déclaré qu'il avait du rectifier plusieurs listes locales, car ses services avaient constaté que la gestion des CAP locales comportaient des lacunes et des oublis.

Après ces corrections il restaient 45 promotions à répartir en séance. La parité syndicale a signalé un autre dossier écarté dans l'Oise pour cause de maladie que l'administration a rajouté.

Finalement tous les départements dont le ratio promus / promouvables comportait un reste égal ou supérieur à 0,57 ont obtenu une promotion supplémentaire.

La liste d'aptitude 2010 en chiffres c'est au final 1187 promotions, dont 30 sur liste complémentaire et 35 promotions pour les rattachés pour ordre, les hors métropole, les détachés (en 2009, 16 agents ont refusé leur nomination en B)

Les nominations interviendront dans le département d'origine au 31 août 2010. Les agents de la liste complémentaire seront nommés au fur et à mesure des refus.

### Résultat du vote sur la liste d'aptitude de C en B :

Pour : Administration, FO, CFTC

Contre : Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, CGT, CFDT

L'Union SNUI SUD Trésor Solidaires vote non pas contre les agents mais contre un système basé essentiellement sur la notation et qui écarte de fait nombre d'agents.



## Tableaux d'avancement à Contrôleur de 1ère classe :

1 578 contrôleurs avaient vocation .

627 contrôleurs étaient proposés par leur CAP locale .

454 promotions étaient possibles

- 429 promotions dans les départements sur la base des entiers des ratios.

- 7 départements bénéficient de promotions afin de respecter l'obligation de priorité des agents classés sur les tableaux l'année précédente mais non retenus : Ardèche, Ariège, Charente, Eure et loir, Lot et Garonne, Hautes Pyrénées et Guyane.

- 6 promotions ont été attribuées à des départements dont le ratio est inférieur à 1 (Cantal, Haute Corse, Gers, Lozère, ENT et Polynésie française).

- 35 promotions ont bénéficié aux départements dont le ratio promus/ promouvables comporte un reste égal ou supérieur à 0,61.

- 25 pour le hors réseau ( détachés, hors métropole et pour ordre).

Au final : 454 promotions ont été prononcées dont 5 pour la liste complémentaire.

Les nominations interviendront au 1er janvier 2010 sous réserve de remplir les conditions de durée de services en catégorie B ou à la date où les contrôleurs rempliront les conditions statutaires au plus tard au 31 août 2010.

### Résultat du vote sur ce tableau d'avancement :

Pour : Administration, FO,

Contre : Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, CGT, CFDT

Abstention : CFTC

Le poids de la notation n'étant plus à démontrer , la faiblesse du nombre de places offertes, ce sont autant de raisons qui nous ont conduit à voter contre la liste proposée par l'administration. Favorables à la carrière linéaire, nous revendiquons que les agents puissent passer d'un grade à l'autre des qu'ils remplissent les conditions statutaires requises.

## Tableaux d'avancement à Contrôleur Principal :

2 387 contrôleurs de 1ère classe remplissaient les conditions statutaires .

1 440 étaient proposées par leur CAP locale.

1 323 promotions étaient possibles

Sur les conditions et les règles d'établissement des tableaux d'avancements, le président de la CAP a refusé de faire une exception pour un agent issu des Impôts, passé aux Domaines donc à la Gestion Publique, qui n'avait pas été noté une année car à moins de 180 jours d'activité les agents ne sont pas notés dans la filière fiscale, alors que la règle fonction publique est de 90 jours d'activité pour être noté, règle appliquée au Trésor et non appliquée par dérogation aux Impôts.

Si l'agent avait été considéré noté, il avait ses 3 notes et il était pris sur le tableau à contrôleur principal et ce d'autant que dans son département il était le seul à être du 8ème échelon.

Cette dérogation à la règle aurait du être considérée de la même manière que pour les dispositions prises pour les agents détachés. Lorsque que ceux ci ne sont pas par erreur notés, il leur est attribués d'office la note de référence, ce qui dans ce cas aurait réparé une injustice... Comprenez qui pourra.

- Un emploi a été repris au département de la Vienne pour une promotion donnée par avance en 2009.

- 1 214 promotions ont été prononcées dans les départements sur la base des entiers des ratios.

- 47 ont bénéficié aux départements dont le ratio promus/promouvables comporte un reste strictement supérieur à 0,58.

- 5 attributions spéciales de promotions ont également été prononcées, dont 4 pour les agents B exclus des tableaux par les CAPL car lauréats du concours professionnel de A, la direction a repoussé leur nomination au 1er septembre pour qu'ils puissent bénéficier du N.E.S du B avant leur passage en A, et une attribution spéciale de promotion pour la Polynésie Française pour compenser un ratio faible.

- 88 autres l'ont été pour le hors réseau (détachés, hors métropole, pour ordre).



(suite page 1)

De la même façon, nous nous interrogeons dans le cadre de la DGFIP sur la pertinence d'opposer à des agents issus de la filière fiscale la règle de gestion en l'occurrence la moins favorable pour ceux d'entre eux qui n'ont pas 180 jours en activité pour être notés en filière fiscale alors que ceux de la gestion publique sont notés à partir de 90 jours d'activité. Il n'est pas juste que des agents soient exclus des tableaux pour ces motifs.

Vous n'êtes pas sans savoir que dans de nombreux départements la campagne de notation est loin d'être terminée. Ce retard pris ne doit pas remettre en cause le droit des agents en la matière à savoir qu'ils ont deux mois à compter de la notification de leur note pour effectuer un recours tant en local qu'en national. Nous souhaitons que la DG rappelle explicitement ces règles à l'ensemble des directions locales. Nous dénonçons par avance les pressions qui s'exercent sur les agents pour réduire les délais de recours.

Sur le fléchage, pour la liste d'aptitude de C en B, nous constatons que la consigne de prendre en compte les plus de 58 ans méritants est trop floue pour permettre une application homogène et donc plus juste d'un département à l'autre. Nous demandons des consignes claires afin de permettre à tous les agents méritants (avis favorables) d'être retenus.

S'agissant de la liste d'aptitude de C en B, l'objectif est bien de répondre à la forte progression de qualification de la catégorie C ces dernières années, suite au glissement des taches du A vers le B, et du B vers le C.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires rappelle la promesse du Secrétaire Général des ministères financiers et du ministre F. BAROIN de porter la revendication de la création d'un 8ème échelon du C (+14 points, 70€ par mois) au niveau Fonction Publique. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires rappelle sa revendication d'un plan de promotions de C en B afin d'aller vers une structure des emplois comportant un tiers de C, un tiers de B, un tiers de A à la DGFIP.

Sur la promotion de C en B, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires rappelle son opposition à la liste d'aptitude et la revendication de son remplacement par un examen professionnel. Dans le cadre existant de la promotion au choix, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires revendique un classement suivant des critères objectifs : soit un classement à l'ancienneté des agents ayant vocation, seul critère objectif de classement existant à ce jour.

Alors que les discussions sur l'harmonisation des règles de gestion ont commencé à la DGFIP, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires se battra pour une réelle reconnaissance des qualifications et de la technicité des agents et pour la défense et l'amélioration des règles de gestion des personnels.

A l'heure où le gouvernement annonce son plan de rigueur, qui pour les fonctionnaires supprimerait l'augmentation prévue au 1er juillet et gèlerait toute augmentation du point d'indice jusqu'en 2013, s'attaque à nos systèmes de retraites et de pensions et de protection sociale, les revendications en matière d'augmentation du pouvoir d'achat, d'amélioration des carrières, de défense de l'emploi et des retraites et pensions sont suffisamment justifiées pour faire de l'appel unitaire à la grève le 24 juin à la DGFIP, dans la Fonction Publique et au plan interprofessionnel une journée de mobilisation d'ampleur.

Au final : 1 323 emplois sont concernés pour une promotion et 30 au titre de la liste complémentaire.

Les nominations interviendront au 31 août 2010.

#### Résultat du vote sur ce tableau d'avancement :

Pour : Administration, FO,

Contre : Union SNUI-SUD Trésor Solidaires (pour les mêmes raisons que le vote précédent), CGT et CFDT

Abstention : CFTC

## Recours de notation

Une demande de révision de note était soumise à l'avis de la commission. Elle concernait l'année 2008 pour l'activité 2007. Cet agent a eu la notification de son recours en CAP locale (recours fait début 2009) au début de l'année 2010.

Pourquoi ?, comment ? Aucune explication.

Le recours devant la CAP locale a été déposé le 24 septembre 2008, la CAP Locale se réunissant que le... 30 janvier 2009.

Après, pourtant nous avoir présenté l'activité professionnelle, avoir commenté les très bons résultats obtenus et aussi relevé que les missions exercées par ce contrôleur relevaient de la catégorie supérieure, l'administration n'a proposé qu'un relèvement limité à +0,02, proposition qui a surpris la parité syndicale qui attendait légitimement un +0,06. En conséquence la parité syndicale (à l'exception de la CFTC) a voté contre cette reconnaissance à minima, surtout compte tenu de la perte du dossier suite apparemment aux aléas de la fusion des directions dans les D.L.U.

Enfin, mystère, nous n'avons eu aucune réponse en séance sur le retard que la procédure de notation a pris dans l'ensemble des départements.

**Rappel : pour effectuer un recours les agents bénéficient de deux mois après la communication de leur notation par le notateur final.**

## CAPC Passerelle en septembre

En fin de séance le président de la CAP également chef du bureau RH-2A W.FREVILLE a évoqué de nouveau le taux important de refus de mutation (+ de 20%) et indiqué qu'après le mouvement complémentaire (intervenu le 30 juin) une CAP passerelle aurait lieu à l'automne.

